

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-019/PR/MIE portant approbation du Budget Prévisionnel 2022 de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti.

n° 2022-019/PR/MIE

Ministère
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'E-
QUIPEMENT

Date de publication
17 janvier 2022

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2022

Date du numéro
31 janvier 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 Septembre 1992

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 Janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VULa Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°5/AN/03 5ème L 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Equipelement et des Transports et fixant ses attributions

VULa Loi n°74/AN/14/7ème L du 18 Janvier 2015 portant réorganisation du Ministère de l'Equipelement et des Transports

VULe Décret n°2012-167/PR/MET du 11 juillet 2012 portant mission et organisation de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2014-284/PRE/ METportant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VULe Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 novembre 2021

VULa Délibération n°44 DG-ANM-2021 du 02 Décembre 2021

SUR Proposition du Ministre de l'Equipelement et des Transports. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Décembre 2021.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Le projet de budget prévisionnel 2022, pour l'Agence Nationale de la Météorologie est de 170 230 227 FDJ, il est reparti comme suit : Budget de l'Etat : Fonctionnement : 41 281 814 FDJ Budget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) : Fonctionnement 85.000.000 FDJ

ARTICLE 2

Le projet d'investissement pour 2022 est arrêté comme suit : Budget de l'Etat : Investissement : 43 948 413 FDJ Budget de l'Aéroport Internationale de Djibouti (AID) : Investissement : 0 FDJ

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH